

COMMENT RENDRE SON PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS PERFORMANT ?

Atelier n°17 • 29 Septembre 2020

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Atelier réalisé dans le cadre du projet intégré LIFE IP SMART WASTE (2018-2023)



Programme de la matinée

9h30-12h30

- **Région** : *Etat des PLPDMA en région*
- **FNE** : *L'importance de la participation citoyenne dans l'élaboration de son PLPDMA*
- **SIVED** : *Le PLPDMA, un travail d'équipe entre les services*
- **Cœur du Var** : *Le PLPDMA, un outil essentiel pour réduire sa production de déchet*
- **AMPM** : *Pourquoi faire (et refaire) un PLPDMA*
- **ARBE** : *Présentation charte zéro déchet*
- **Région** : *Focus sur les indicateurs de suivi des actions de prévention*

De nouvelles obligations réglementaires en matière de prévention des déchets

La Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 fixe de nouveaux objectifs stratégiques de gestion et de prévention de la production de déchets :

- ➡ Réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010 (et non plus à 2020)
- ➡ = Réduction des déchets d'activités économiques de 5 % en 2030 par unité de valeur produite en 2020 par rapport à 2010.
- ➡ Elle précise de nouveaux objectifs en matière de stockage des déchets :
 - ➡ Pour 2035, l'objectif est de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage à 10 % des quantités produites.

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

La méthodologie du PLPDMA :

LE PLPDMA, une obligation légale

Depuis le **1er janvier 2012**, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement. Le **décret du 10 juin 2015** précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA (articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement).

1. Connaître le cadre juridique
2. Organiser la gouvernance du PLPDMA
3. Elaborer le PLPDMA
4. Conduire le PLPDMA
5. Evaluer le PLPDMA et communiquer les résultats

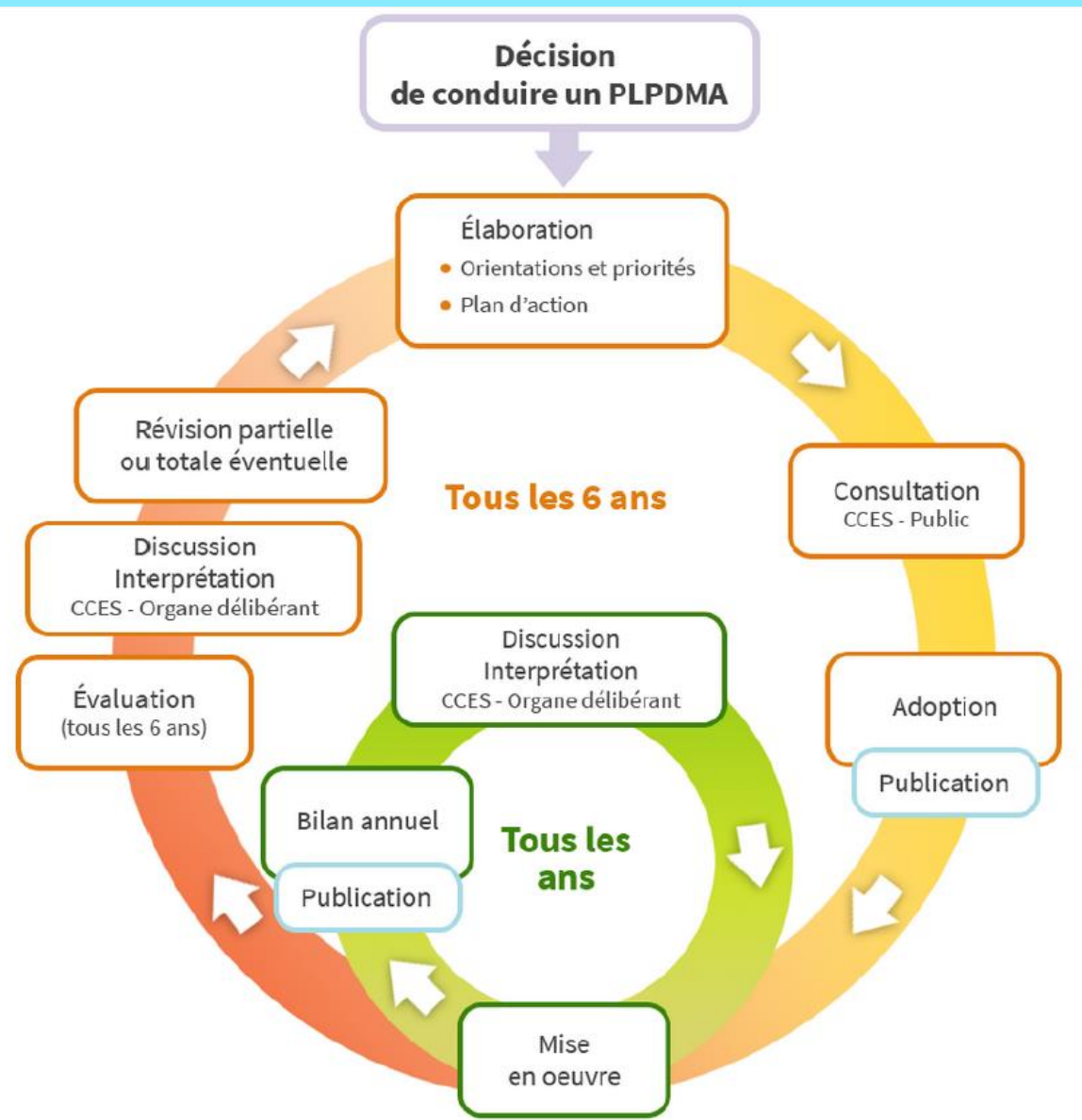
➡ Le PLPDMA est l'outil permettant à la collectivité de mettre en valeur l'ensemble de ses actions de prévention en cours et de planifier ses actions à venir au sein d'une stratégie claire de prévention des déchets.

➡ Il permet de maintenir un dialogue constant avec l'ensemble des acteurs locaux de la prévention au sein de la commission consultative du plan.

Cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA

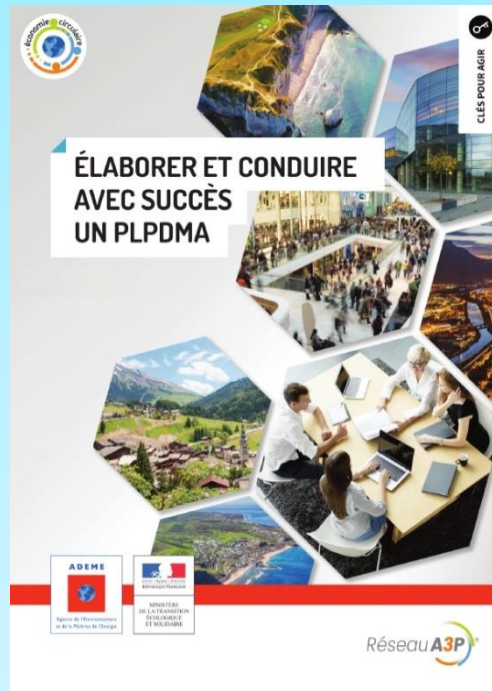
Il est **impératif** de renouveler son PLPDMA tous les 6 ans

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) se réunit a minima une fois par an pour statuer sur les avancements du PLPDMA.

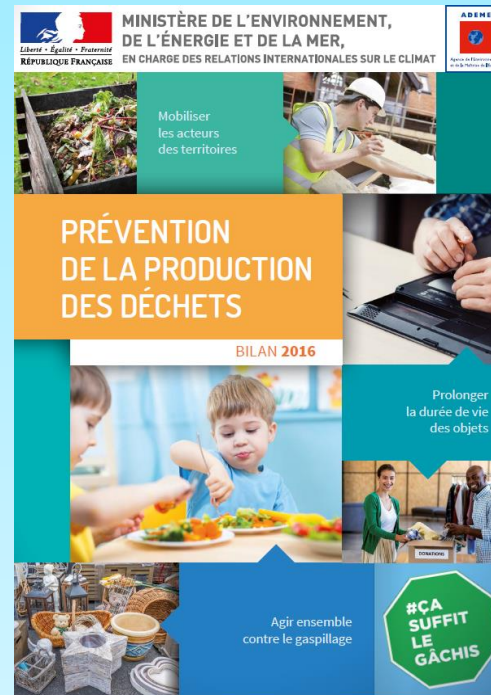


Les outils pour sa stratégie de prévention

Le guide du PLPDMA



Les tableaux de bord de la prévention



Les formations

- Toutes les formations en matière de prévention des déchets sont disponibles sur le site de [l'Optigede](#) et celui de [l'ADEME](#)
- Les formations en ligne dédiées aux collectivités sur la thématique de gestion et prévention des déchets par [Idéal Co](#)

Couverture de la population régionale par un PLPDMA

EPCI ayant un PLPDMA en cours de validité

Département	Bassin	Collectivité
Var	PROVENÇAL	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DU VAR
Var	PROVENÇAL	SIVED-NG (SYNDICAT)
Var	PROVENÇAL	COMMUNAUTE DE COMMUNES GOLFE DE ST TROPEZ
Alpes-Maritimes	AZUREEN	UNIVALOM (SYNDICAT)
Bouches-du-Rhône	PROVENÇAL	AIX-MARSEILLE-PROVENCE METROPOLE

46 %
de la
population
régionale

EPCI en cours d'élaboration de leurs PLPDMA

Département	Bassin	Collectivité
Alpes-de-Haute-Provence	ALPIN	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIIS BUËCH
Hautes-Alpes	ALPIN	SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU GUILLESTROIS, DU QUEYRAS ET DE L'ARGENTIERE (SMITOMGA)
Hautes-Alpes	ALPIN	COMMUNAUTE DE COMMUNES BUËCH DEVOLUY
Var	PROVENÇAL	TOULON PROVENCE METROPOLE
Hautes-Alpes	ALPIN	SMICTOM SERRE PONÇON
Alpes-Maritimes	AZUREEN	COMMUNAUTE DE LA RIVIERA FRANÇAISE
Alpes-de-Haute-Provence	ALPIN	PROVENCE ALPES AGGLOMERATION
Alpes-Maritimes	AZUREEN	METROPOLE NICE COTE D'AZUR
Alpes-Maritimes	AZUREEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D'AZUR

22 %
de la
population
régionale

D'ici 2 ans,
68 %
de la
population sera
couverte

Source: [Tableau de bord 2018](#) (p 27 à 33)

Une forte disparité entre les 5 PLPDMA régionaux

- Aucun des 5 PLPDMA ne respectent la classification des actions de prévention selon les axes de l'ADEME :

Pourquoi ?

- Attention aux confusions entre les notions de « gestion » et « prévention » des déchets (cas pour 13 des 103 actions recensées) Ex : promouvoir, simplifier ou encore développer le tri des déchets (hors biodéchets)
- Sur les 5 PLPDMA analysés, seulement un présente un **tableau de synthèse des actions et un calendrier associé** publié dans le PLPDMA . Or c'est un outil essentiel pour le suivi de l'efficacité des actions menées. (A voir lors de la 2^{ème} présentation)



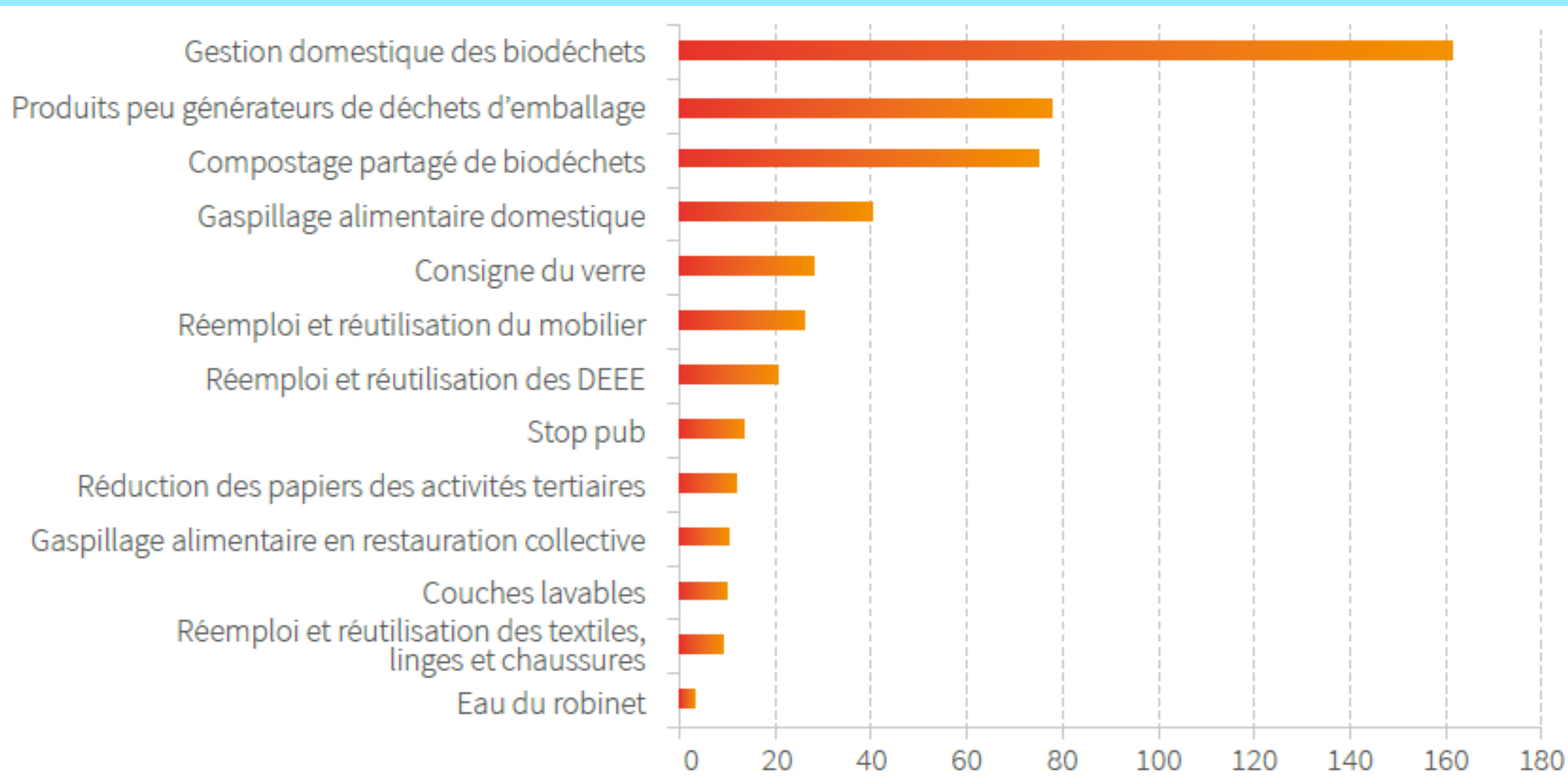
Source : [Tableau de bord 2018](#) (p 27 à 33)



Source :
[Antoine](#)
[Repressé](#)

Besoin d'inspiration pour le choix de ses actions de prévention ?

Gisement d'évitement des déchets associés aux actions de prévention (kg/hab/an)



Source :
ADEME

Les actions de prévention du PLPDMA : 10 axes

Les 3 axes transversaux	Les actions possibles	Les retours d'expériences
1. Etre exemplaire en matière de prévention	- Mise en place de l'eco-exemplarité dans les collectivités : le guide. - Mise en place de la Commande publique responsable - Répondre à l'AAP TEC	- Miramas : Agenda 21 déployé au sein même des services de la collectivité et 250 agents formés au Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) - Au sein de la Communauté de Commune de Cœur du Var (CCCV) : mise en place d'un composteur dans un centre aéré, 1.000L de biodéchets récoltés et 600 enfants sensibilisés.
2. Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts	- Mettre en place un plan de communication en matière de prévention déchets (actions généralistes et actions différenciées) - Utilisation des « Nudges » pour changer les comportements - Aider la création de réseaux pour la prévention des déchets	- Action de sensibilisation des habitants de la CCCV: « Foyers engagé » permettrait la réduction des déchets d'un foyer de 75% (ex d'action différenciée) - CCCV - Augmentation des tonnages d'encombrants récupérés dans les déchèteries (de 10 à 18kg/hab/an en 1 an en indiquant aux habitants la création d'une nouvelle « filière encombrants » avec une benne dédiée. - Disco Soupe, Vide grenier, éco-randonnée, café de la réparation, collectes ponctuelles de jouets, ciné-débat... - Le Réseau ReMed et celui des ressourceries de la région Sud.
3. Utiliser les instruments économiques	Mettre en place la Matrice des couts et ComptaCoût© : Le guide	Retours d'expériences des collectivités utilisant ces matrices : « <i>meilleure planification</i> », « <i>baisse des coûts de gestion des déchets et réinvestissement dans la prévention</i> ».
	La Redevance Spéciale : Le guide	Meilleure transparence et équité entre les producteurs de déchets (entreprises/ménages) ...
	La Tarification Incitative : Le guide	Production d'OMR pour les collectivités en TI inférieure de moitié à la moyenne nationale : 131 kg/hab/an en moyenne (contre : 269 kg/hab./an)

Les actions de prévention du PLPDMA (2/3)

Les 7 axes thématiques	Les actions	Les retours d'expériences
4. Lutter contre le gaspillage alimentaire	- Lutte contre gaspillage dans la restauration collective - Le guide - Développer un Réseau d'acteurs - Généraliser l'usage du « gourmet bag » - Répondre à l'AAP Gaspillage Alimentaire	- 29kg/hab/an de gaspillage alimentaire : affiches disponible / (Tuto Gâchimètre du pain) - Mouans Sartoux : baisse de 80% du gaspillage alimentaire - Le réseau REGALIM pour la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire - Fondalim - interface entre les producteurs de biodéchets et les associations caritatives de distribution de l'aide alimentaire qui permet une diminution du gaspillage.
5. Eviter la production de déchet vert et encourager la gestion de proximité des biodéchets	- Broyage des déchets verts (ind ou collectif) - Compostage (ind ou collectif) : L'ADEME recommande une étude préalable à l'instauration du tri à la source des biodéchets – puis une mise en place du tri sélectif des biodéchets (le guide). - Distribution de poulaillers - Répondre à l'AAP matière organique	- Mise à disposition des hab de broyeuses (50kg de déchets verts brûlés équivaut aux émissions de CO2 d'une voiture diesel durant 13.000km) - Univalom projette 1.352 tonnes de biodéchets évités grâce à l'encouragement au compostage collectif et ind - L'ADEME parle de 67kg/hab/an de biodéchets évités grâce au compostage ind et de 65kg/hab/an pour le compostage partagé. - Distribution de 750 poulaillers par le SIVED et autant de familles sensibilisées (1 poule = 100kg de biodéchets évités) - Réseau des élus et techniciens engagés pour le tri à la source des biodéchets CompostPlus
6. Augmenter la durée de vie des produits	- Réparer plutôt que jeter - Promouvoir l'écoconception, l'économie de la fonctionnalité - Encourager la consigne pour le réemploi	- Réseau des Repair Café, réseau des Répar'Acteurs de la Région - Chéquiers pour les entreprises pour du conseil en économie de la fonctionnalité - La Consigne de Provence » sur le SIVED : objectifs crée une filière de réemploi du verre
7. Mettre en place des actions emblématiques pour la consommation responsable	- Augmenter pop utilisant des produits réutilisables et responsables - Déployer le dispositif « Stop pub » - Mettre en œuvre interdiction sacs plastiques etc	- Distribution ou prêt de kit de couche lavable d'Apt : 1 bébé en couches lavables = 1 t de déchets évités - Les publicités représentent 10kg/an/an, le sticker permet de réduire de 90% les pubs dans les boîtes aux lettres. - Challenge Zéro Bouteille Plastique – Pays d'Arles afin d'inciter les habitants et touristes à consommer l'eau du robinet

Les actions de préventions du PLPDMA (suite 3/3)

Les 7 axes thématiques	Les actions	Les retours d'expériences
8. Réduire les déchets des entreprises	- Sensibiliser les entreprises via le «coût complet des déchets » et essayer les bonnes pratiques - Inciter au développement de l'Ecologie industrielle territorial (EIT) - Répondre AAP ADEME/Région sur l'EIT(à venir) - Développer les déchèteries professionnels - Répondre à l'AAP Provalortri	- Guide de l'entreprise Zéro Déchet : le guide. - Le guide prévention PME de l'ADEME - Chéquiers pour les entreprises pour du conseil en écologie industrielle territoriale (contacter Gaubert Laurence lgaubert@maregionsud.fr et dgiabiconi@maregionsud.fr) - PROximi'tri - 1/semaine collecte des déchets professionnels sur les zones d'activité du SIVED : permet une augmentation des taux de tri des entreprises et une sensibilisation de ces derniers à la réglementation. - Le Sycodem (Vendée) a accompagné 3 restaurants dans leurs tri des biodéchets : 2,5 tonnes de biodéchets ont été détournés des OMR en 3 mois.
9. Réduire les déchets des BTP	- Sensibiliser les maîtres d'ouvrages à la prévention et à l'écoconception - Favoriser le réemploi des matériaux du BTP - Répondre à l'AAP Filidéchet - Répondre à l'AAP Provalortri	- Smicval Market (déchèterie inversée) : 1.500 tonnes de produits échangés plutôt que jetés, +85% de recyclage et - 60% de déchets enfouis. - Valdelia : collecte gratuite sur chantier de rénovation/démolition puis réutilisation du mobilier professionnel - R-place - Bourse de matériaux de construction d'occasions entre professionnels / idem pour Mon Tas de Bois (mais uniquement pour le bois à réutiliser)
10. Réduire les déchets marins	- Sensibiliser et responsabiliser les consommateurs - Organiser campagne de collecte, améliorer l'accessibilité à l'eau potable pour réduire les déchets plastiques - Répondre à l'AAP « Pour une Méditerranée Zéro Plastique »	- ReMed –Réseau en région sud pour la réduction des déchets sauvages (collecte de déchets sauvages) : En 2019, plus de 400,000 L de déchets collectés en Région grâce à 3.183 bénévoles. - Opération Ma Terrasse Propre – sensibilisation et collecte des mégots sur les terrasses des bars et restaurants

Prochain RDV



Invitation | Atelier Thématique
Tarification Incitative sur nos territoires
Comment passer de « Donner envie ! » à « Agir » ?

#18

Jeudi 8 octobre 2020 > 9h30-12h30

Visioconférence



Contacts :

ADEME / Alice ANNIBAL JAMBET –
ALICE.ANNIBALJAMBET@ademe.fr

CITEO / Bastien WIBAUX - bastien.wibaux@citeo.com

ORD&DEC / Céline GIDEL – cgidel@maregionsud.fr

REGION / Arthur DE CAZENOVE -
adecazenove@maregionsud.fr

Programme

9h30 à 12h30

**Contexte | Témoignages |
Echanges et Débats**

Atelier réalisé dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE



Focus sur les indicateurs de suivi des actions de prévention

Suivi des actions de prévention : Constat

- Analyse des 5 PLPDMA régionaux au printemps 2020 :
 - Pas de lecture uniforme : pas les mêmes actions, ni les mêmes indicateurs de suivi ou outils d'évaluation
 - La nomenclature par axe de l'ADEME n'est pas appliquée, pourquoi ?
 - Quand les actions de prévention sont identiques, les EPCI ne choisissent pas les mêmes indicateurs de suivi => impossible de déterminer quelles actions sont les + efficaces...
 - Ex: l'action « Déployer le compostage individuel et collectif » est présente dans tous les PLPDMA en vigueur mais aucun EPCI n'a le même indicateur d'évaluation.
 - Seul 1 PLPDMA sur 5 présente un tableau synthétique de suivi de ses actions accessible à tous
- **L'importance d'indicateurs de suivi performants** : *De 2015 à 2018 : c'est 2 millions d'euros d'économie réalisée par Cœur du Var grâce avec la mise en place de la matrice des coûts.*
=> cet argument a convaincu les élus pour réinvestir cet argent dans de nouvelles actions de prévention.

La démarche de la Région :

Notre But : Aider les collectivités à construire le tableau de synthèse et d'évaluation de leurs actions de prévention, le plus efficace possible. Il permet :

- Une lecture uniforme et rapide des actions de chaque EPCI et de leurs avancées
- Une comparaison entre actions pour extraire les actions les plus efficaces pour les étudier plus en détails et inspirer d'autres collectivités
- Analyse quantitative et qualitative des actions de préventions

Comment la Région a elle élaborer ce tableau synthétique ?

- En se basant sur la méthodologie de l'ADEME
- En s'inspirant de collectivités exemplaires en la matière
- En analysant les 106 actions présentés par les 5 EPCI ayant un PLPDMA en viguer

Un extrait du tableau synthétique « type »



Axes Ademe	Action	Indicateurs	Intitulé de l'indicateur		Unité	Année 1
4. Lutter contre le gaspillage alimentaire	Action 4.1 : Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire (p 119 à 121)	Quantités évités	Quantité de gaspillage alimentaire en t ou en kg dans les OMR estimés par caractérisation produit tous les ans ;	Objectifs	tonnes	
			Quantité de denrées données aux associations	Résultats	tonnes	
		Changement comportement	Nombre de personnes déclarant avoir adopté un ou plusieurs gestes de lutte contre le gaspillage	Objectifs	nbre	
				Résultats	nbre	
		indicateurs d'activité	Nombre d'acteurs sensibilisés : À décliner par action et par cible.	Objectifs	nbre	
				Résultats	nbre	
		impacts socio-économique	Les indicateurs-clés à mesurer : baisse du GA en % ou en kg Calculer le coût du gaspillage alimentaire : 2,15 €/kg degaspillé en	Objectifs	€	
				Résultats	€	
		impact environnemental	Quantité de gaspillage alimentaire par foyer ou par personne Calculer l'impact environnemental du gaspillage alimentaire des foyers : 2,1 kg éq. CO2/kg de gaspillage alimentaire.	Objectifs	kg	
				Résultats	kg	

Pour vous accompagner au mieux dans vos actions de prévention, quels sont vos besoins ?

- Qu'est-ce qui vous bloque pour faire financer vos actions de prévention ?
- Avez-vous du mal à analyser l'efficacité de vos actions de prévention ? Si oui pourquoi ?
- Comment construisez-vous votre argumentaire pour convaincre les élus de financer des actions de prévention ?
-(à compléter avec les questions du chat)

Prochain RDV



Invitation | Atelier Thématique
Tarification Incitative sur nos territoires
Comment passer de « Donner envie ! » à « Agir » ?

#18

Jeudi 8 octobre 2020 > 9h30-12h30

Visioconférence



Contacts :

ADEME / Alice ANNIBAL JAMBET –
ALICE.ANNIBALJAMBET@ademe.fr

CITEO / Bastien WIBAUX - bastien.wibaux@citeo.com

ORD&DEC / Céline GIDEL – cgidel@maregionsud.fr

REGION / Arthur DE CAZENOVE -
adecazenove@maregionsud.fr

Programme

9h30 à 12h30

**Contexte | Témoignages |
Echanges et Débats**

Atelier réalisé dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE

L'importance de l'engagement des habitants dans les PLPDMA

29 septembre 2020



UNE IMPLICATION POSSIBLE AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES

1. ÉLABORATION

Impliquer les citoyens et associations dès les premières réflexions

2. DÉPLOIEMENT DES ACTIONS

Créer une dynamique positive en s'appuyant sur des relais associatifs de terrain

3. ÉVALUATION ET RÉVISION

Faire évoluer le programme pour s'adapter aux retours de terrain

1. L'IMPLICATION DES CITOYENS DANS L'ÉLABORATION DU PLPDMA

QUI ?

- 
- Représentants des **conseils de développement**
 - **Associations** de protection de l'**environnement**
 - Associations de **commerçants**
 - Acteurs du **réemploi**
 - Représentants du **secteur de l'éducation**
 - **Autres acteurs** citoyens du territoire

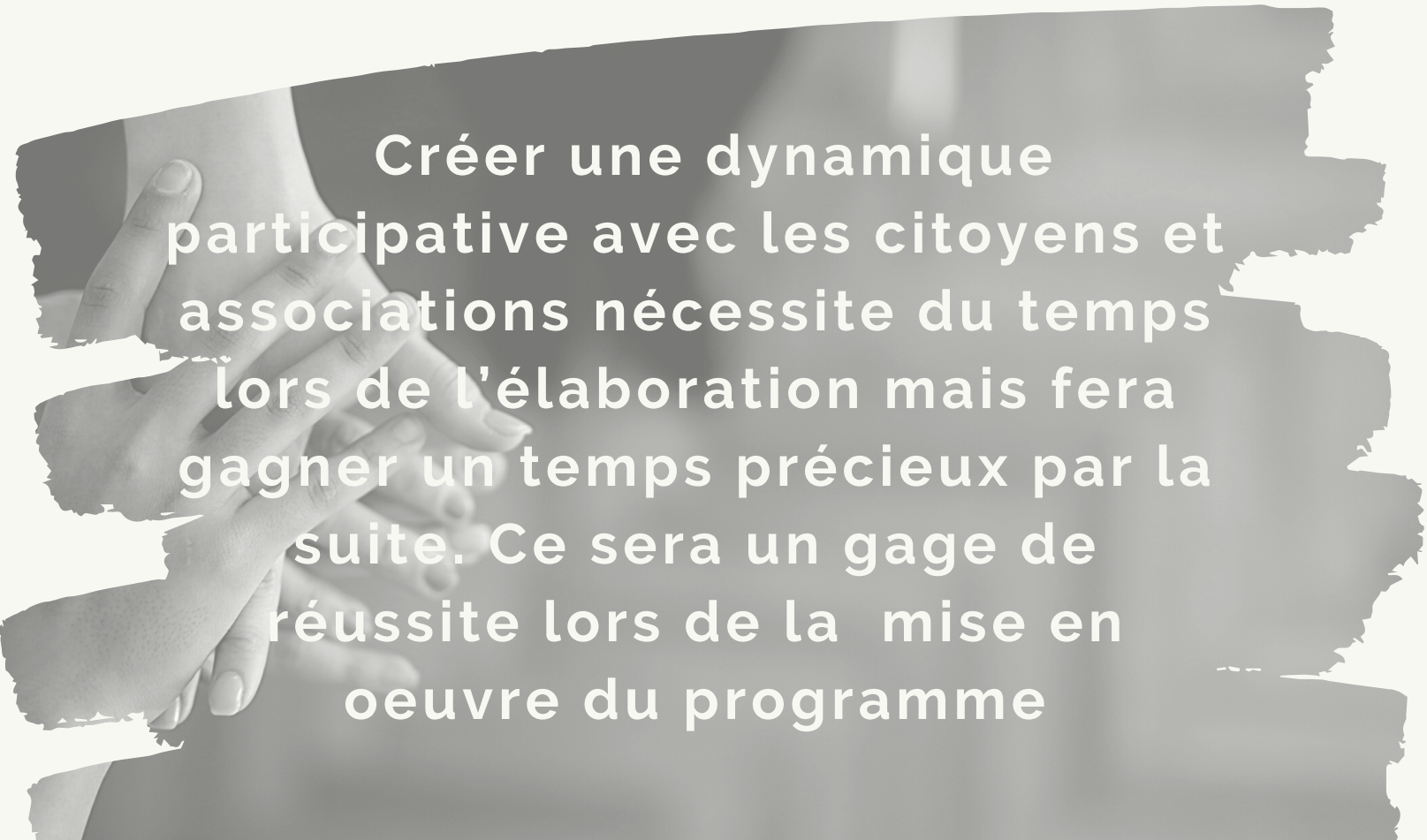
COMMENT ?

- Créer un **collège de citoyens** au sein de la CCES (convocation puis participation volontaire)
- Organiser une **convention citoyenne** sur une journée

1. L'IMPLICATION DES CITOYENS DANS L'ÉLABORATION DU PLPDMA

QUELS AVANTAGES ?

- Élargir les réflexions au-delà des acteurs institutionnels et industriels
- Enrichir les constats avec des retours de terrain
- Penser des actions adaptées aux demandes des citoyens et combattre les **a priori**
- Répondre aux interrogations des citoyens pour éviter les critiques lors de la consultation publique
- Créer une **dynamique** participative



Créer une dynamique participative avec les citoyens et associations nécessite du temps lors de l'élaboration mais fera gagner un temps précieux par la suite. Ce sera un gage de réussite lors de la mise en oeuvre du programme

1. L'IMPLICATION DES CITOYENS DANS L'ÉLABORATION DU PLPDMA

EN PRATIQUE...



Le collectif citoyen peut parfois déconstruire les a priori d'élus ou agents, par exemple :

- La **tarification incitative**, jugée impopulaire, peut être en fait être plébiscitée par les citoyens
- La **collecte sélective des biodéchets** peut être une demande plus forte que la collecte des déchets verts (pourtant plus répandue dans notre région)
- Les citoyens peuvent souhaiter que les **pratiques de gestion des déchets soient plus transparentes** (coût, impact environnemental, etc.) pour faire prendre conscience au plus grand nombre de l'urgence à réduire leurs déchets

1. L'IMPLICATION DES CITOYENS DANS L'ÉLABORATION DU PLPDMA

BONNE PRATIQUE

Plusieurs collèges de citoyens dans la CCES du
SIVED :

Elus de la commission collecte et prévention	Animatrice du PLPDMA	Services prévention, sensibilisation, communication et collecte du SIVED NG
Associations : Ecoscience Provence, La Chouette Liberté, l'ADAPEI 83...	Ressourceries : Une Nouvelle Vie et La Courtoise	Chambres consulaires (CCI, CMA)
Partenaires techniques et financiers : ADEME, Conseil Régional	Service environnement de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte	Syndicat Mixte de la Provence Verte

- La CCES donne son avis sur le projet
- Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année
- La CCES évalue le PLPDMA tous les 6 ans



2. L'IMPLICATION DES CITOYENS DANS LA PHASE DE DÉPLOIEMENT

Travailler tous ensemble pour l'atteinte des objectifs de réduction des déchets

UNE DYNAMIQUE PARTICIPATIVE

Les citoyens et associations aident pour :

CO-ORGANISER DES EVENEMENTS

Cela représente plusieurs avantages pour la collectivité et l'association :

- Communication via leurs 2 réseaux (visibilité accrue)
- Mutualisation des moyens humains
- Echange de savoirs

REALISER DES TESTS A PETITE ECHELLE

Les associations / les citoyens engagés peuvent être pionniers dans le déploiement de solutions avant le lancement à grande échelle

AMELIORER LA COMMUNICATION AUX ADMINISTRES

Avec un regard neuf, les citoyens et associations pourront tester la lisibilité et, en cas de besoin, alerter sur le manque de clarté de certains documents (rapport annuel, plaquette, etc.)

UNE DYNAMIQUE PARTICIPATIVE

Exemples d'actions qui peuvent être co-organisées :

Opérations de
sensibilisation

Communication

Réduction du
gaspillage
alimentaire

Opérations de
broyage

Animation de jardins
partagés

Organisation de
formations

Déploiement du
compostage
partagé

Et bien d'autres...



RETOUR DE TERRAIN SUR LES ACTIONS

La présence des citoyens et associations sur le terrain est très utile lors de l'évaluation (tous les 6 ans avec idéalement des **bilans annuels**). Cela permet de :

- Mieux **comprendre** les résultats
- Eviter les a priori sur les raisons de la **réussite** / de **l'échec** d'une action
- **Statuer** sur la poursuite de l'action, son évolution

PARTICIPATION A LA RÉVISION DU PROGRAMME

Tous les 6 ans, le programme est évalué et révisé. Pour se faire, les **retours de terrain et le maintien de la dynamique collective** sont précieux. Puis le cycle recommence : élaboration, déploiement...

3. L'IMPLICATION DES CITOYENS DANS L'ÉVALUATION DU PROGRAMME



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**



Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Un travail d'équipe entre les services



Le territoire

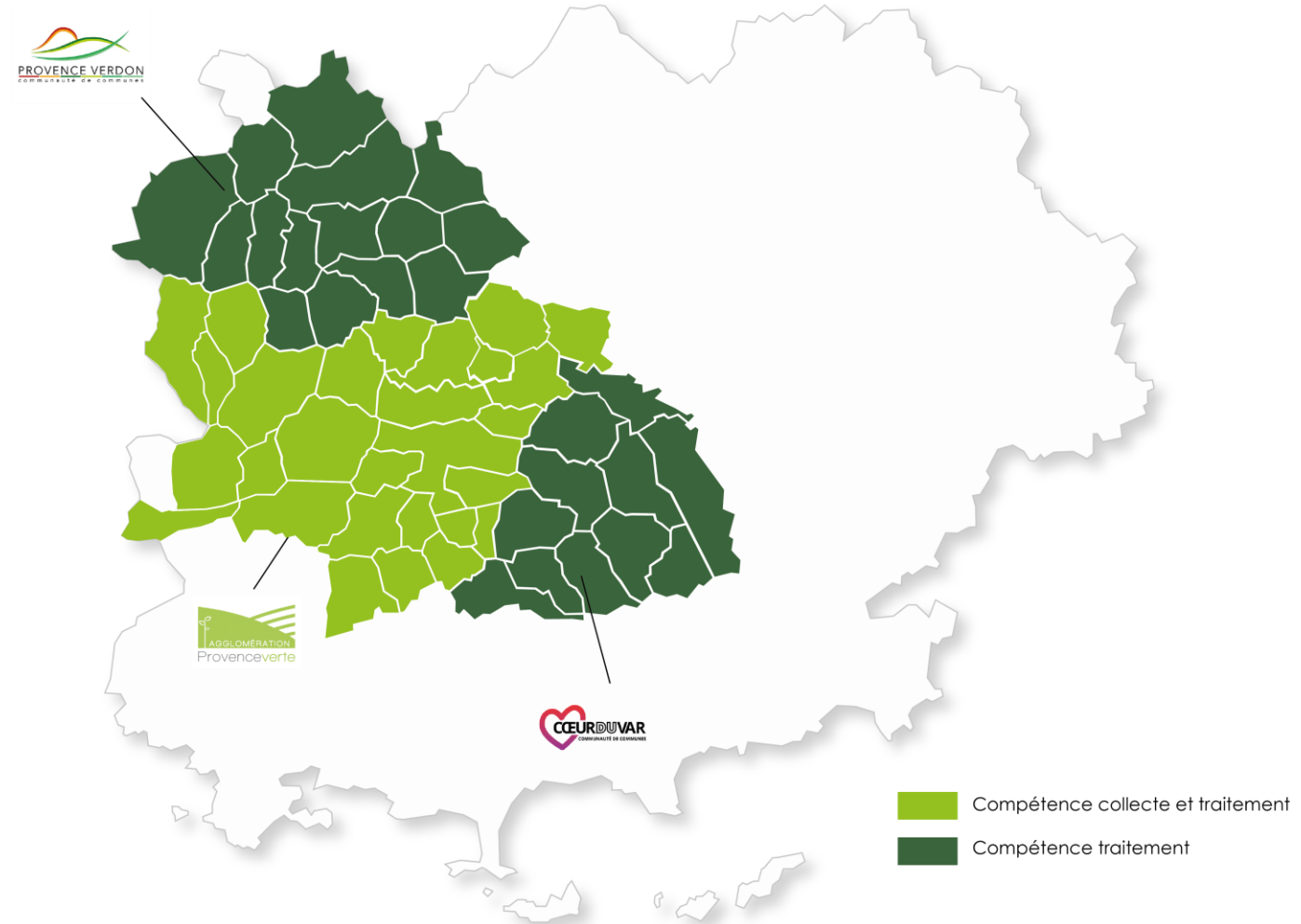
- **Compétence traitement :**

- 54 communes / 170 000 habitants

- **Compétence collecte & traitement :**

- 28 communes / 100 000 habitants

Correspond au territoire de
l'Agglomération de la Provence Verte



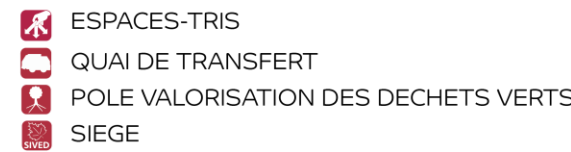
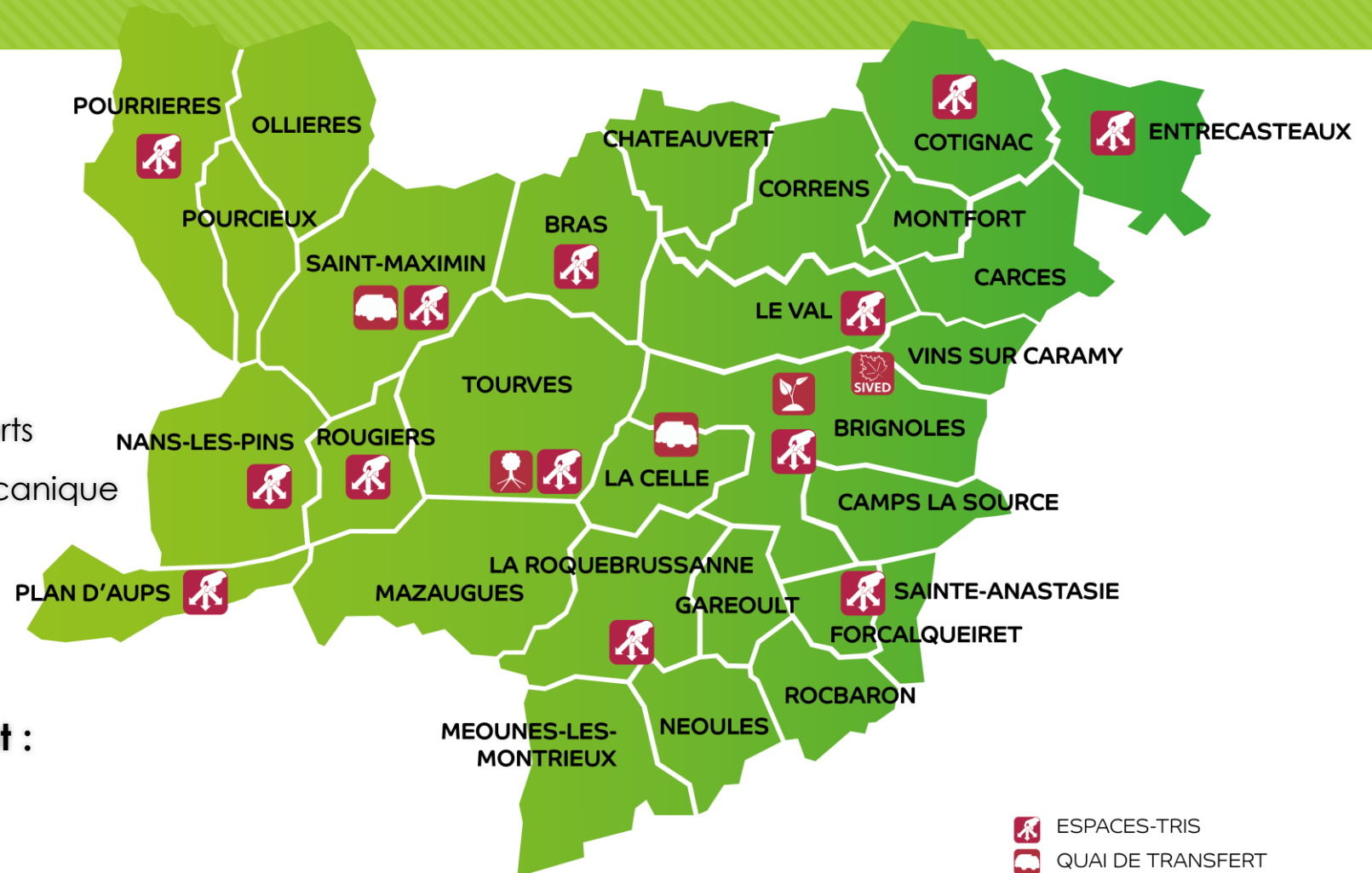
Les installations

○ Moyens matériels :

- 4 Espaces-triS
- 9 déchèteries
- 2 quais de transfert
- 1 pôle valorisation des déchets verts
- 1 composteur collectif électromécanique
- 1 centre d'enfouissement
- 1 ressourcerie

○ Moyens humains : 77 agents

○ Moyens financiers fonctionnement : environ 23 M€



La politique de prévention



2005-2015 : développement
du service sensibilisation
(4 ambassadrices du tri)

2015 : lauréat de
l'Appel à Projet Territoire
Zéro Déchet Zéro
Gaspillage (3 chargées
de mission)

2019 : lauréat de l'Appel à Projet Territoire Economie
Circulaire (1 chargée de mission supplémentaire)

lauréat de l'Appel à Projet Contrat de Performance des
Déchets Ménagers et Assimilés

Adoption du Programme Local de Prévention



Les thématiques du PLP

A – Agir sur la performance de tri

- 5 fiches actions



B – Agir sur les biodéchets

- 10 fiches actions



C – Agir sur les Déchets d'Activité Economique

- 5 fiches actions



D – Agir sur l'augmentation de la durée de vie des produits

- 4 fiches actions



F – Agir sur les actions globales et transversales

- 3 fiches actions

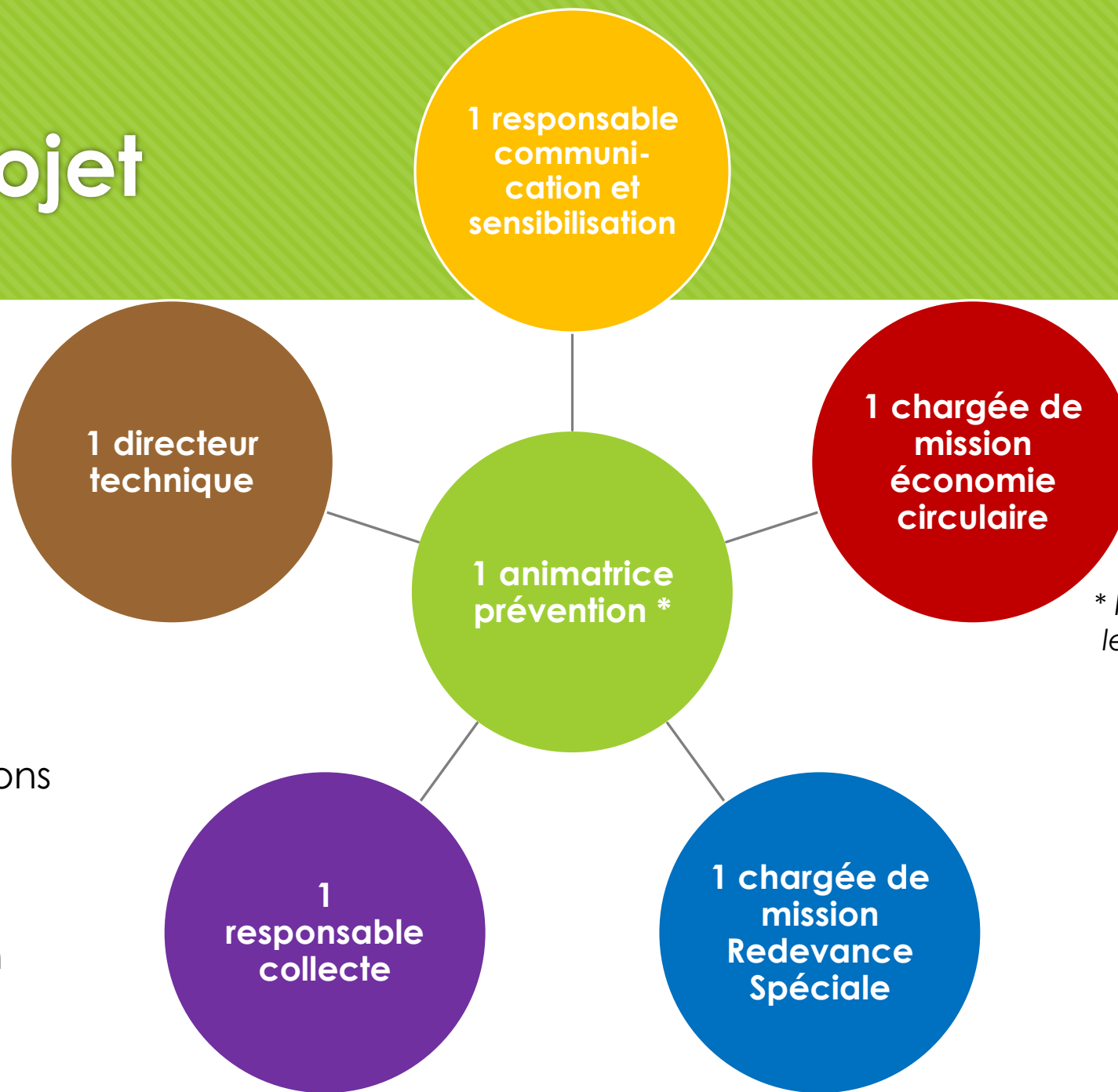


L'équipe projet



Construction des fiches actions en **concertation** avec les membres de **l'équipe** projet

Bilan annuel des résultats en **collaboration** avec chaque **responsable** de service



* Poste financé par le programme LIFE IP SMART WASTE

Les fiches actions

- Descriptif
- Objectifs
- Coûts / Fonctionnement
- Résultats attendus
- Publics cibles
- Indicateurs d'activité
- Indicateurs d'impact
- Calendrier / Etapes clés
- Partenaires / Relais

Agir sur la performance de tri

Fiche action n°2 :
Sensibiliser le grand public

Action portée par : la SIVED NG

☒ Action en cours
 ☐ Action projetée
 ☐ Action réalisée

Descriptif de l'action

Le SIVED NG intervient pour faire de la sensibilisation auprès du grand public sur des événements du territoire afin d'informer, de répondre aux questions, d'échanger en direct avec les administrés. La tenue de stand permet également de proposer des ateliers et des animations tous publics autour des thèmes de la prévention et du tri des déchets (confection de produits ménagers et cosmétiques maison, astuces anti gaspi, compostage...).

La tenue de stand est très souvent couplée par la présence d'Ecoscience Provence qui vient compléter l'information et la sensibilisation par des thématiques de consommation durable.

Le syndicat intervient également ponctuellement, sur demande et dans le cadre de projets, pour des animations, de la sensibilisation, de la formation, de l'accompagnement au tri auprès d'établissements scolaires, de centres aérés, d'associations, de centres socio-culturels...

Par ailleurs, le SIVED NG déploie des opérations de communication d'envergure ciblée sur des communes faisant face à des incivilités, à des changements de modalité de collecte ou bien encore à des opérations singulières (Petit Déj du SIVED, installation de composteurs partagés...).

Objectifs de l'action

Objectifs généraux et stratégiques

- Sensibiliser un large public à la prévention et au tri des déchets
- Être en contact direct avec le public pour l'informer, l'orienter, le conseiller
- Accompagner les acteurs et faciliter la mise en place d'actions en faveur du tri

Objectifs chiffrés

- Toucher plusieurs centaines, voire milliers de personnes par an

Coûts / Fonctionnement

- 5 ETP SIVED NG

Résultats

- Réduction des OMR
- Circuits courts
- Relais de terrain...



PROGRAMME DE
PRÉVENTION
DES DÉCHETS SIVED

27

performance de tri

Lié(s) : _____

Acteurs : professionnels, administrations, associations, publics relais...

activités

Opérateurs du tri (ADT)
Sensibilisation
Chat des outils
Couvertures
Rencontres
de travail des ADT

Indicateurs d'impacts

Participation
Nombre de personnes sensibilisées
Changement de comportement
Taux de refus de tri dans les emballages
Taux de biodéchets dans les OMR
Quantité d'EMB triée/hab. en kg (PAV+PâP)
Flux de déchets évités / valorisés /

Calendrier

Réalisation prévisionnelle	Remarques
Tout au long de l'année	
Octobre à février	Avant la période estivale où ont lieu tous les événements
Novembre à décembre	En fin d'année

Personnes mobilisées

Nature du partenariat			
Technique	Humain	Matériel	Autre
X	X		

28

Les indicateurs de suivi par action

- Titre thématique
- Titre action
- Indicateurs d'activité :
 - Intitulé de l'indicateur
 - Quantitatif / Qualitatif
 - Réalisation / Moyens
 - Donnée 2019
- Indicateurs d'impact :
 - Intitulé de l'indicateur
 - Quantitatif / Qualitatif
 - Résultat / Changement
 - Donnée 2019

B- Agir sur les biodéchets			
Action 6 - Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire			B6
Indicateurs d'activité			
Intitulé de l'indicateur	Type 1	Type 2	Donnée 2019
Nb d'ETP mobilisés sur cette action en interne	Quant	Moyens humains	1,5
Nb de cantines scolaires diagnostiquées	Quant	Réalisation	4
Indicateurs d'impact			
Intitulé de l'indicateur	Type 1	Type 2	Donnée 2019
Réduction du gaspillage alimentaire	Quali	Résultat	Non
Nb de scolaires sensibilisés	Quant	Résultat	800
Nb de cantines scolaires ayant engagé une démarche antigaspi	Quant	Chgt comportement	4

Chaque grille est complétée **par le responsable du service ou de l'action** en question pour le bilan annuel

Le tableau de suivi global

- **Ce travail d'équipe** permet d'établir, in fine, un tableau global sur **l'état d'avancement** et le pourcentage d'atteinte **des objectifs** de chaque action

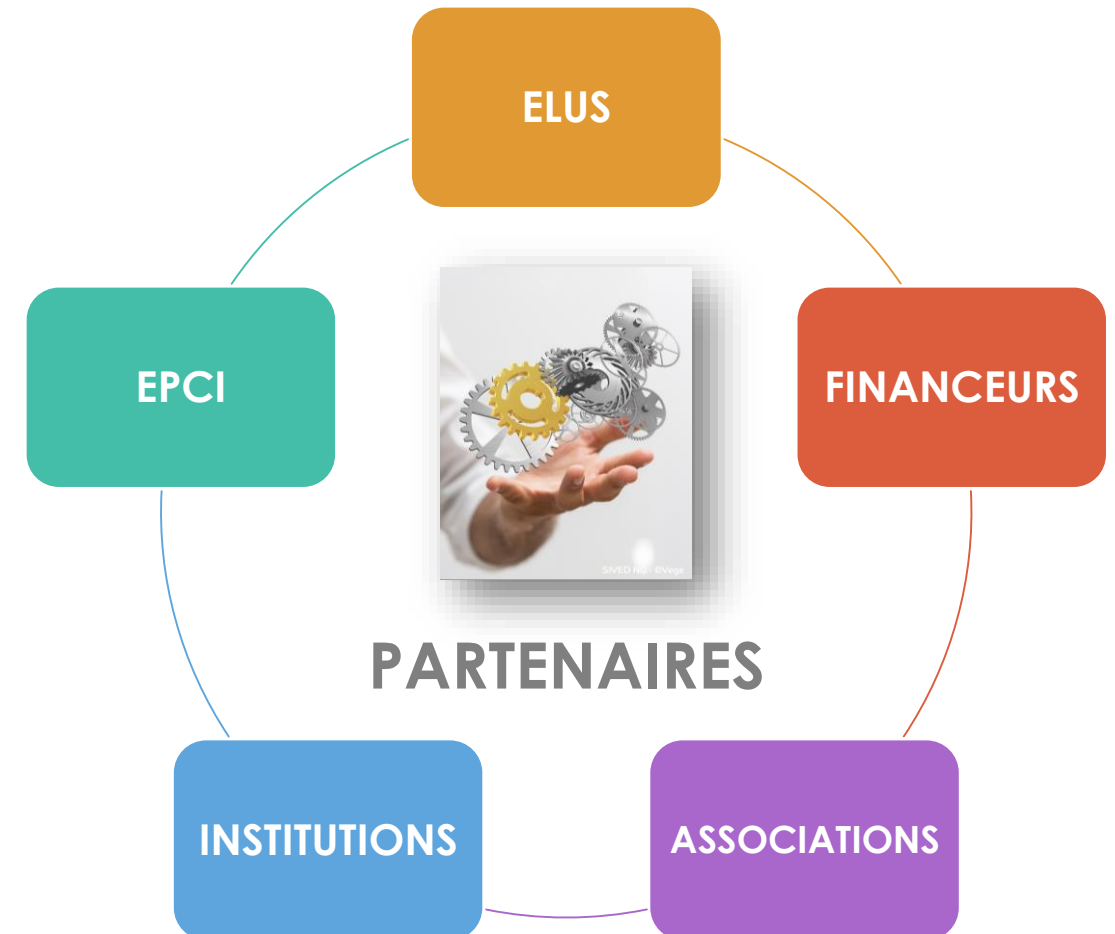
Tableau de synthèse : taux d'atteinte des objectifs par action						
CODE Action	Description de l'objectif	Objectif A = Annuel F = Final	Objectif à atteindre	Etat actuel	Etat d'avancement (%)	Taux d'atteinte des objectifs
A1	Communiquer auprès de la moitié des foyers du territoire <u>par an</u>	A	45 000	40 600	90	75-99%
	Augmenter la part d'abonnés Facebook <u>par an</u> (%)	A	15	115	767	100% & +
	Augmenter la part de visites du site internet <u>par an</u> (%)	A	10	163	1 630	100% & +
A2	Toucher plusieurs centaines voire milliers de personnes <u>par an</u>	A	1 000	17 525	1 753	100% & +
A3	Sensibiliser 3 000 élèves <u>par an</u>	A	3 000	2 864	95	75-99%
	Proposer 300 interventions scolaires <u>par an</u>	A	300	332	111	100% & +
A4	Réduire la quantité des OMR de 30% par foyer en moyenne <u>par an</u> (%)	A	30	34	113	100% & +
	Accompagner au moins 40 foyers témoins <u>par an</u>	A	40	38	95	75-99%
A5	Atteindre 340 PAV pour être à 1 PAV pour 300 habitants	F	340	281	83	75-99%
B6	Accompagner les 40 cantines scolaires du territoire dans la lutte anti-gaspi	F	40	12	30	25-49%
B7	Equiper les 53 établissements scolaires de composteurs pédagogiques	F	53	30	57	50-74%
B8	Installer 20 composteurs collectifs <u>par an</u>	A	20	12	60	50-74%
	Installer 60 composteurs collectifs sur le territoire d'ici 2021	F	60	17	28	25-49%

La gouvernance

Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
composée des partenaires :

Rassemblement **une fois par an** lors d'un **COPIL**
(février) organisé comme suit :

- Présentation des résultats des actions menées
- Ateliers d'intelligence collective pour travailler sur des objectifs / actions à venir ou à revoir



Merci pour votre attention

GABORIAU Laurie

Chargée de mission prévention

lgaboriau@sived83.com

04 98 05 23 95



sived@sived83.com



www.sived83.com



SIVED83



Le PLPDMA, un outil essentiel pour réduire sa production de déchets

26 mai 2020

coeurduvar.com



Présentation du territoire

La Communauté de communes Cœur du Var c'est :

- 11 communes
- 43 655 habitants
- 80% d'habitat pavillonnaire
- Une institution répartie en 7 pôles



Le pôle environnement :

- Collecte en régie depuis 2011
- 80 agents dont 41 chauffeurs / rippeurs
- 12M €/an
- Un Label Zéro déchets zéro gaspillage + une candidature en cours pour le label national « Territoire Economie circulaire »
- Un PLPDMA depuis 2017



Le PLPD de Cœur du Var :



- A été adopté en **2017**
- Rassemble près de **30 actions**
- Fixe les objectifs suivants :
 - Objectif principal :
 - Réduire de **40% les ordures ménagères** enfouies en 2020, par rapport à 2010 (-35% en 2019).
 - Objectifs secondaires :
 - Produire un document recensant l'ensemble des actions de prévention des déchets mises en place par Cœur du Var,
 - Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (DMA) à l'horizon 2020 (-5% en 2019),
 - Réduire de 20 % des ordures ménagères enfouies entre 2014 et 2018 (dans le cadre du programme zéro déchet – zéro gaspillage : -16,5%),
 - Atteindre les 5% de taux de refus (15% en 2019).
- L'ensemble du pôle mobilisé pour la mise en œuvre du programme :
 - Agents de prévention
 - Chauffeurs / Rippeurs
 - Garagistes / mécaniciens
 - Agents d'accueil
 - Chargées de mission
 - Responsables...



→ Révision du programme prévue en 2021

Le PLPDMA a permis une réduction des déchets pour plusieurs raisons :



Il instaure une dynamique territoriale concrète et durable

C'est un document unique qui donne une direction commune à l'ensemble des agents concernés

Il motive et implique les agents grâce au bilan annuel

Il permet d'impliquer davantage les Elus

Il implique tous les usagers à travers ces différentes actions

Il donne une cohérence à l'ensemble des actions de prévention

Il permet de mesurer les progrès accomplis chaque année et inscrit le service dans une démarche d'amélioration continue

Il améliore la visibilité des démarches de prévention auprès des habitants et entreprises

Il améliore la communication interne et externe grâce à l'uniformisation des supports et une identité visuelle spécifique

Merci de votre attention.



Contact :

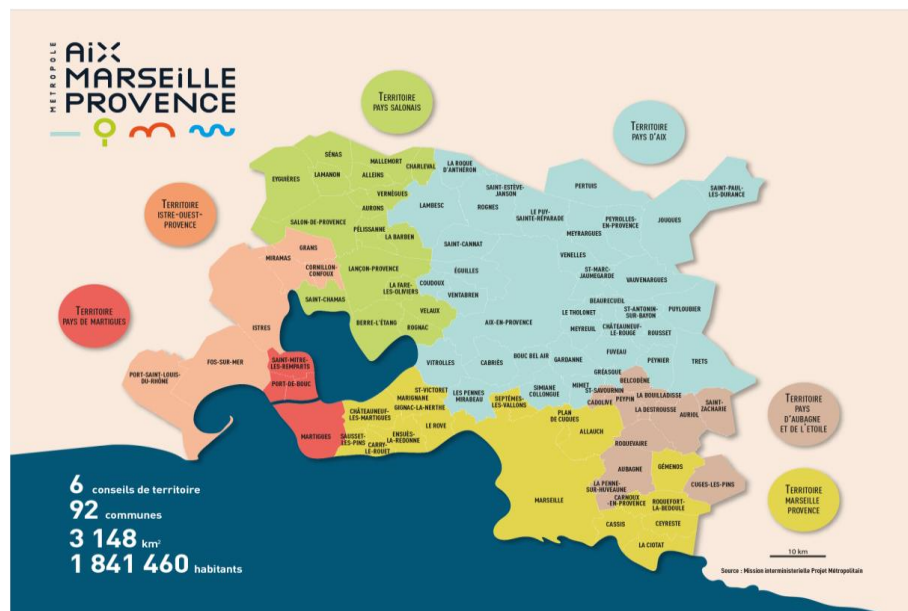
Maïlys Boulé, *Responsable adjointe du pôle*

04.94.39.44.94 / mboule@coeurduvar.com

Mélissa Dalmasso, *Responsable prévention des déchets*

04.94.39.44.92 / mdalmasso@coeurduvar.com

PLAN MÉTROPOLITAIN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2019-2025



Métropole Aix-Marseille-Provence

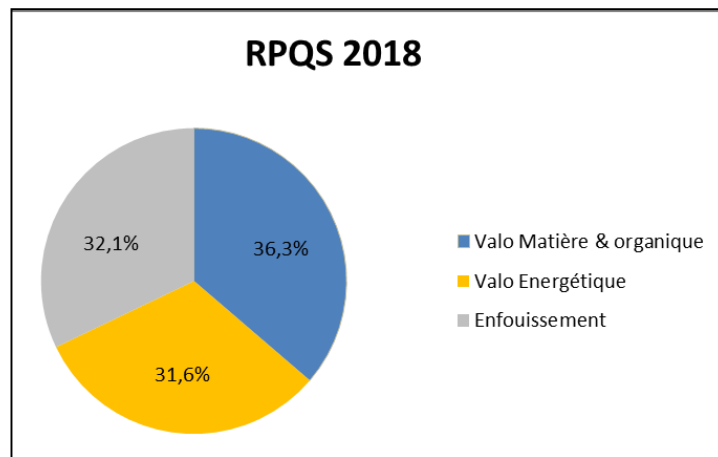
- Métropole créée en 2016 regroupant **6 territoires, 92 communes et 1,8 million d'habitants**;
- **Organisée en 6 territoires :**



- Marseille-Provence (18 communes);
- Pays d'Aix (36 communes);
- Pays Salonais (17 communes);
- Pays d'Aubagne et de l'Étoile (12 communes);
- Istres Ouest Provence (6 communes);
- Pays de Martigues (3 communes).

■ La Métropole & les déchets (RPQS 2018)

- Répartition des compétences entre la Métropole qui définit la stratégie de réduction et traitement des déchets et les Territoires qui assurent la mise en œuvre de cette compétence (compétence déléguée);
- **DMA : 636 kg/hab/an;**
- OMR : 379 kg/hab/an
- Recyclables (PàP & PAV) : 38 kg/hab/an
- Déchetteries : 188 kg/hab/an
- Encombrants/apports divers : 31 kg/hab/an



Plan Métropolitain de Prévention des DMA 2019-2025



- Pour la **prévention** la stratégie est définie par la Métropole à partir du Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025.

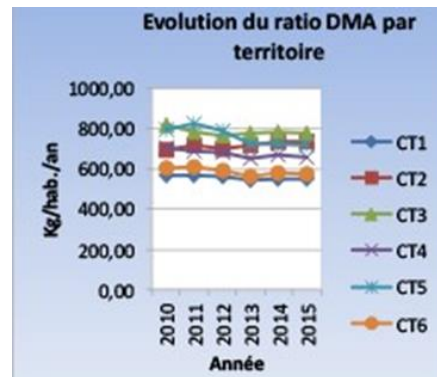
- Ce plan est la 1^{ère} étape dans l'objectif **2035 d'une Métropole zéro déchet zéro gaspillage**.
- **Co-construit avec les territoires** en plusieurs étapes, en prenant en compte les situations hétérogènes, les volontés politiques et les obligations réglementaires de réduction des DMA.



Plan Métropolitain de Prévention des DMA 2019-2025

1. État des lieux de la prévention sur la Métropole

- 3 Territoires avec un Programme Local de Prévention;
- DMA compris entre 552 kg/hab et 768 kg/hab. en 2015.



2. Définition des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés 2025

- Baisse de 10% du ratio de DMA en 2025 vs 2015 (+1,5% en 2018);
- 1^{ère} étape Métropole zéro déchet zéro gaspillage en 2035;
- Engager la Métropole dans une démarche d'économie circulaire (AAP Réemploi)

Plan Métropolitain de Prévention des DMA 2019-2025

3. Mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ;

➤ **Sensibiliser** à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements :

- Communication institutionnelle et de proximité;
- Déploiement Stop Pub;
- Eco-exemplarité (interne et communes membres);



➤ Harmoniser les modalités de gestion des **déchets d'activités économiques** sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées

- Priorisation de l'action de la collectivité auprès des habitants (déchèteries, zones d'activités, redevance spéciale,...);
- Accompagnement des Mairies et groupement de professionnels.

Plan Métropolitain de Prévention des DMA 2019-2025

3. Mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ;

➤ Valoriser la ressource « **biodéchets** » et lutter contre le gaspillage alimentaire;

- 25% logements individuels équipés de composteurs;
- 500 sites en compostage collectif ou partagé;
- 6 000 lombricomposteurs déployés;
- 50 % sites de restauration collectives scolaire engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire;
- 60 000 foyers sensibilisés au gaspillage alimentaire;
- Déploiement de solutions de broyage des déchets verts.

➤ Donner une **seconde vie** aux produits et objets.

- Déploiement de solutions de réemploi en déchetterie;
- Promotion du label répar'acteurs;
- Densification des colonnes textiles;



Plan Métropolitain de Prévention des DMA 2019-2025

4. Définition des modalités de suivi et d'évaluation du plan.

- Groupe de travail « Prévention & Economie circulaire » regroupant un référent par Territoire;
- Comité de pilotage « déchets » avec les vice-présidents déchets des Territoires;
- Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan;



Plan Métropolitain de Prévention des DMA 2019-2025

12 fiches actions réalisées reprenant :

- Enjeux : intérêts & contexte métropolitain;
- Objectifs : impacts en tonnes et euros;
- Moyens à mobiliser;
- Indicateurs annuels.

AXE A3 VALORISER LES BIODÉCHETS

FICHE ACTION A3-1 Valoriser la ressource « biodéchets » en développant le compostage individuel

ENJEUX

Les biodéchets constituent 1/3 des OMR au niveau national soit sur la métropole un tonnage annuel estimé à 231 800 tonnes. (Chiffres RPQS AMP 2017).

En habitat individuel, ce tonnage est estimé à 75 700 tonnes/an (données AGAM 2011 pour habitat individuel).

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets à horizon 2025 (article 70.4).

INDICATEURS ANNUELS

- Taux de foyers individuels équipés ;
- Nombre de composteurs distribués ;
- Tonnages évités ;
- Nombre d'ETP mobilisés (moyens humains internes).

Source :

Subsidat de l'étude d'évaluation des impacts d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des E 2016) – Fiche action n°13 « le compostage domestique des

Objectifs chiffrés 2025

Équiper 25 % des foyers individuels soit 35 000 composteurs à installer.

Impacts estimés sur les tonnages en 2025

6100 tonnes évitées par an à partir de 2025.

Coûts estimatifs évités

Cette action permet d'éviter des coûts de gestion des OMR, variables selon les territoires et les marchés, ainsi que l'impact de l'augmentation programmée de la TGAP d'ici 2025 (à minima 41 €/tonne pour le stockage et +12 €/tonne sur traitement thermique).

On peut estimer le coût évité, lorsque l'objectif sera atteint, à 168 k€/an sur le seul impact « TGAP ». Le coût évité global serait plus important car il prend en compte les coûts de gestion des OMR qui varient en fonction des coûts de marchés.

Source	Impact d'évitement		Taux en %		Potentiel de réduction	
	en kg/hab./an	Taux d'équipement en habitat individuel	Taux de participation (réalisation respectée)	en kg/hab. participant en habitat individuel	en kg/hab. en habitat individuel	en kg/hab. en habitat individuel
AGAM - 2007 - AGAM						
Estimation des déchets en par le sondage en France - 2011 ADEME						
Référence moyenne	141,5 kg/hab./an	22%	70%	40 kg/hab. participant en habitat individuel	0,2 kg/hab. en habitat individuel	0,2 kg/hab. en habitat individuel
Référence haute		41%		70 kg/hab. en habitat individuel	20 kg/hab. en habitat individuel	20 kg/hab. en habitat individuel

30%

Plan Métropolitain de Prévention des DMA 2019-2025

Exemples d'actions communes engagées

- Appel à projets « Mise en place récupération textiles par points d'apport volontaire »;
- Marché d'achat et réalisation de guides de sensibilisation sur le compostage;
- Accompagnement des communes sur la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective;



Actions en projet

- Appel à projets 2020-2024 « Réemploi-réparation-réutilisation »;
- Réflexion interne sur une démarche « Economie circulaire » intégrant la prévention.

Plan Métropolitain de Prévention des DMA 2019-2025

▪ Retour d'expérience pour rendre son programme performant,

- Co-construire les objectifs et actions (Ex AMP : GT prévention);
- Définir des indicateurs précis et atteignables;
- Capitaliser à partir des territoires/communes leaders sur une thématique pour diffuser les résultats et bonnes pratiques aux autres (Ex AMP : Compostage, Gaspillage alimentaire);
- Harmoniser les pratiques pour démultiplier les actions (Ex AMP : AAP Textiles, Mois thématiques,...);
- Mettre en avant les gains de la prévention (Ex AMP : Budget pour la prévention compensé à partir de l'année 3 par rapport au gain de traitement dont TGAP).

MERCI DE VOTRE ATTENTION





Le programme régional « zéro déchet plastique en stockage à l'horizon 2030 »



La charte nationale « une plage sans déchet plastique pour des communes du littoral éxo-exemplaires »



La mission d'animation « zéro déchet plastique » confiée à l'ARBE en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



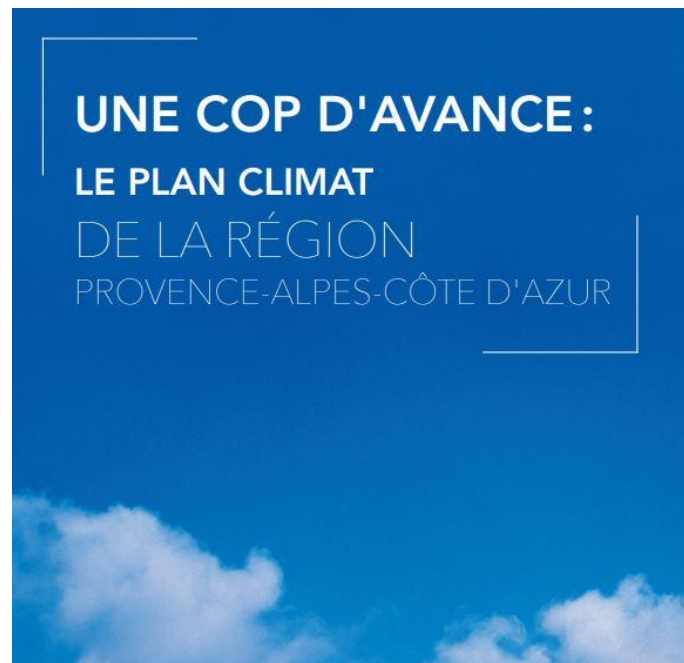
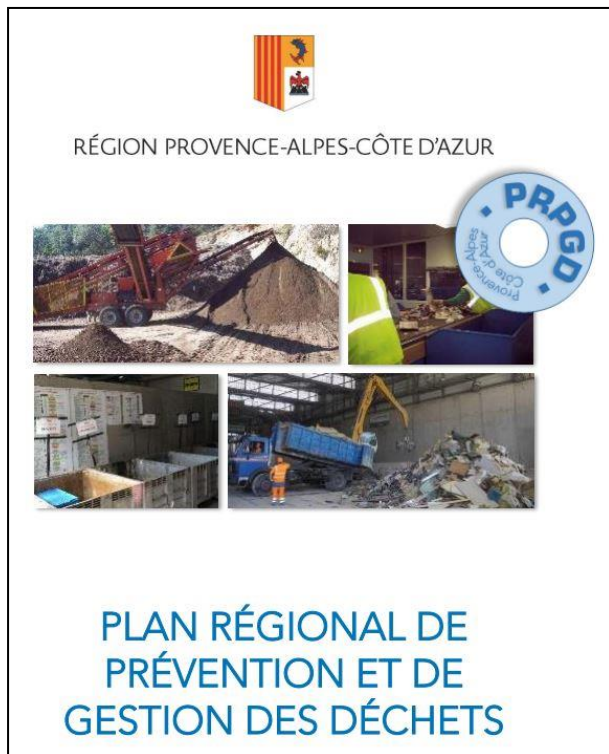
OBJECTIF
ZÉRO DÉCHET
PLASTIQUE
en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le programme « zéro déchet plastique en stockage à l'horizon 2030 »

Piloté par



Le programme « zéro déchet plastique en stockage à l'horizon 2030 »



- ✓ Depuis décembre 2017
- ✓ Action phare du plan climat « Une Cop d'Avance »
- ✓ Objectif opposable intégré au Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Le programme « zéro déchet plastique en stockage à l'horizon 2030 »

3 axes d'actions

1. Soutien à **l'économie circulaire** des plastiques
 - innovation en matière de recyclage des plastiques - AAP Filidéchet
 - aide à l'implantation d'installations de tri, de valorisation
 - animations inter clusters, et inter pôles de compétitivité en partenariat avec Ea Ecoentreprises.
2. Soutien aux actions favorisant les **changements de comportement**
3. Accompagnement des **actions innovantes de lutte contre les dégradations environnementales**

3 outils

1. Un **appel à projets** annuel : financer l'innovation
2. Réseau **Remed Zéro plastique** : rassembler les collecteurs de déchets sauvages animé par l'association MerTerre
3. Une **charte** : engager les parties prenantes dans des plans d'actions « zéro déchet plastique » animée par l'ARBE

Le programme « zéro déchet plastique en stockage à l'horizon 2030 »

L'appel à projet « Ensemble, pour une nature zéro déchet plastique » - 5^e édition

➔ Cibles 2021

- parcs naturels, syndicats de rivières et gestionnaires de milieux
- organisateurs de manifestations à forte notoriété, dans le cadre des pratiques sportives quotidiennes pour le grand public et dans les parcs d'attraction
- opérations de nettoyage de très grande ampleur sur le territoire régional.

➔ Objectif : financer l'innovation

Calendrier prévisionnel : lancement octobre 2020 / limite de dépôt 22 janvier 2021

Plafond : 80 000 euros

Le programme « zéro déchet plastique en stockage à l'horizon 2030 »

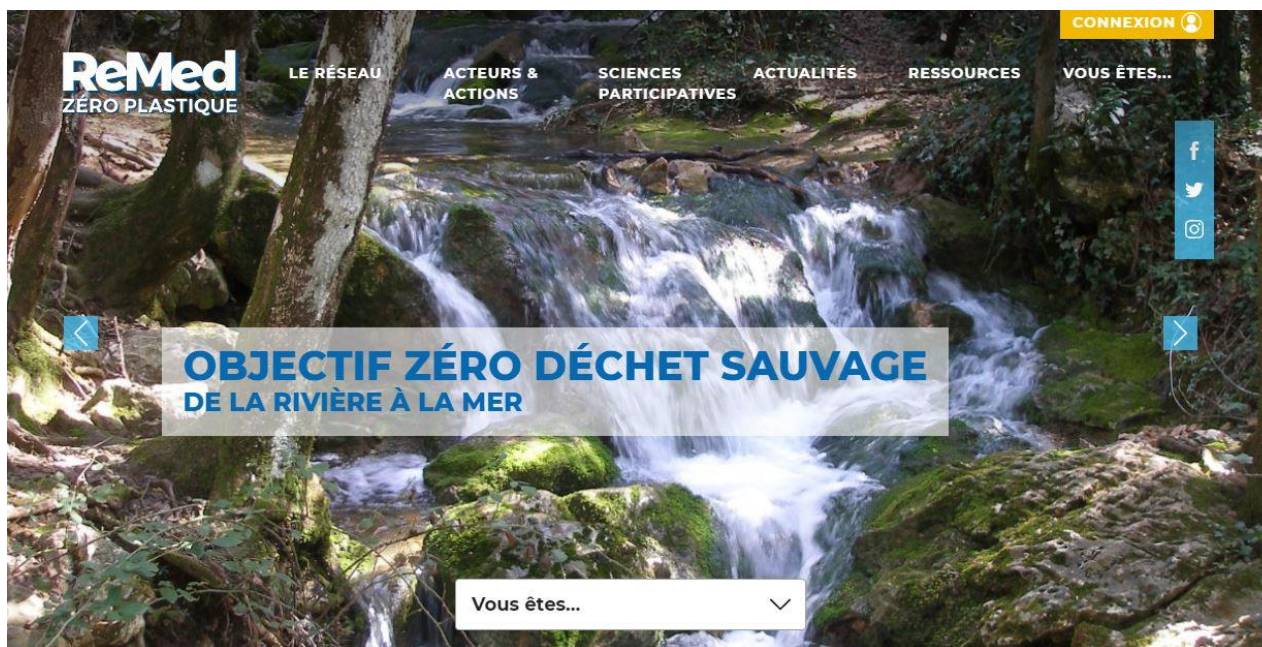
Le réseau



animé par



- Cible : les organisateurs de collectes de déchets en milieux naturels
- Objectif : créer un réseau des collecteurs



Le programme « zéro déchet plastique en stockage à l'horizon 2030 »

La Charte animée par



- ➔ **Cible** : Collectivités, EPCI, entreprises, établissements scolaires, associations et gestionnaires d'espaces naturels
- ➔ **Objectif** : mettre en œuvre un plan d'actions concret pour diminuer les pollutions plastiques des montagnes à la mer.
- ➔ **3 thématiques** : sensibiliser, prévenir, valoriser



CHARTRE D'ENGAGEMENT
« Sud zéro déchet plastique »

RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

**COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET
LEURS INTERCOMMUNALITÉS**

Chaque année, des millions de tonnes de matières plastiques finissent en mer Méditerranée ce qui en fait l'une des mers les plus polluées au monde. Outre les impacts sur les citoyens (cadre de vie, santé, tourisme, paysage, etc.), l'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels impacte fortement la biodiversité et participe au changement climatique. En signant la présente charte, les collectivités et les intercommunalités s'engagent aux côtés de la Région Sud à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre, à préserver les milieux et à contribuer au bien-être et à la santé des habitants. Pour vous accompagner dans votre démarche, l'animation de la charte « zéro déchet plastique » a été confiée à l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

LES 3 AXES D'ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

- 1. SENSIBILISER À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS PLASTIQUES**
 - Sensibiliser les différentes parties prenantes du territoire : les élus, les agents, les citoyens, les scolaires, etc.
 - Les intercommunalités s'engagent à sensibiliser les communes de leur territoire au « zéro déchet plastique »
 - Organiser ou participer à des opérations de ramassage des déchets plastiques dans les milieux naturels
- 2. METTRE EN ŒUVRE UNE UTILISATION RAISONNÉE DES MATIÈRES PLASTIQUES**
 - Adopter une politique d'achat « zéro déchet plastique » favorisant les alternatives aux plastiques et les matières recyclées et recyclables lorsque l'usage du plastique est à privilégier
 - Supprimer l'utilisation des plastiques à usage unique et privilégier les alternatives réutilisables
- 3. GÉRER ET VALORISER LES DÉCHETS PLASTIQUES**
 - Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits dans la collectivité/intercommunalité
 - Optimiser le système de tri et de collecte des déchets plastiques en interne et sur le territoire
 - Favoriser la réutilisation et la réparation des objets plastiques usagés

Modalités générales

- Désigner un référent opérationnel et participer à la dynamique de la communauté d'acteurs signataires de la Charte
- Transmettre le plan d'actions dans les 3 mois suivants la signature de la Charte auprès de la Région et de l'ARBE
- Évaluer et transmettre les résultats de mise en œuvre auprès de la Région et de l'ARBE deux ans après la signature de la Charte

La collectivité / L'intercommunalité (Nom) _____
représentée par (Nom, Prénom, Fonction) _____
s'engage à contribuer à la Charte « Sud Zéro déchet plastique » par le respect des prescriptions ci-dessus.

Le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur **Le Signataire**
Fait à Marseille, le _____ Fait à _____

PLAN BIODIVERSITÉ



La charte nationale « pour une plage sans déchet plastique »

Pilotée par



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La charte nationale « pour une plage sans déchet plastique »

- ✓ Dispositif proposé depuis août 2019
- ✓ S'inscrit dans les mesures visant à atteindre l'objectif zéro plastique rejeté dans les océans d'ici 2025 du [Plan biodiversité](#).



La charte nationale « pour une plage sans déchet plastique »

- ➔ **Cibles** : communes et EPCI du littoral
- ➔ **Objectif** : mettre en œuvre un plan d'actions concret pour diminuer les pollutions plastiques sur les plages
- ➔ **3 thématiques** : sensibiliser, prévenir, nettoyer

15 engagements pour

Une plage sans déchet plastique

SENSIBILISATION

- 1/ Mettre en place une information tout public sur les principaux déchets retrouvés sur les plages (papiers, emballages, bidons, etc.) et leur impact sur le milieu marin, visible aux entrées des plages, des ports de plaisance et dans les centres-villes.
- 2/ Informer les usagers sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés (affichage, panneaux, presse locale).
- 3/ Sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques dans les écoles, les centres de loisirs, de vacances et les clubs de plage et de voile.
- 4/ Accompagner les acteurs de l'hébergement touristique et des loisirs nautiques aux bonnes pratiques (bars, camping, clubs, plaisance, capitainerie, etc.).
- 5/ Mobiliser les commerçants pour les encourager à ne plus distribuer d'objets en plastique à usage unique (bacs, pailles, gobelets, couvercles, ballons et jouets volants, ...).

RAMASSAGE, NETTOYAGE, COLLECTE ET TRI

- 11/ Promouvoir ou organiser des événements citoyens pour nettoyer une plage (1 personne ramasser un déchet).
- 12/ Équiper l'entrée ou la sortie des plages avec des containers de tri et des poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets.
- 13/ Adapter la fréquence de ramassage à la vitesse de remplissage des poubelles.
- 14/ Pratiquer un nettoyage raisonné (nettoyage manuel sur les plages naturelles, nettoyage mécanique limité aux plages urbaines).
- 15/ Former 30 % du personnel chargé de l'entretien des plages ou nettoyage manuel ou raisonné des plages.

PRÉVENTION

- 6/ Intégrer l'obligation zéro plastique dans les cahiers des charges des événements ou démarches promotionnelles organisés sur les plages (gobelets et vaisselles réutilisables, cendriers de poche, interdire les objets publicitaires à usage unique, etc.). Le zéro plastique est une condition d'acceptation des dossiers de demande d'autorisation.
- 7/ Expérimenter la consigne sur les contenants alimentaires avec des restaurateurs volontaires (gobelets, éco-cup, boîtes à sandwich, etc.).
- 8/ Proposer des animations de type bar à eau ou installer des fontaines d'eau potable aux abords des plages.
- 9/ Valoriser les restaurateurs et les hôteliers qui proposent des alternatives aux pailles et aux couverts en plastique jetables et qui développent le remplissage des emballages boissons et des contenants (restauration à emporter).
- 10/ Promouvoir l'utilisation de matériaux durables (bois, paille, osier, rotin, toile, etc.) dans les installations présentes sur les plages comme les restaurants, les mobiliers de plage, les clubs enfants ou sportifs, etc.

SIGNATURE DE LA CHARTE

En signant cette charte, la commune :

- bénéficie d'une valorisation des actions qu'elle met en place en faveur d'une **plage sans déchet plastique**, notamment à travers le portail Biodiversité, tous vivants qui a vocation à valoriser les engagements pris par chacun en faveur de la préservation de la biodiversité ;
- autorise le ministère de la Transition écologique et solidaire à diffuser des informations sur les actions qu'elle met en place dans le cadre d'une **plage sans déchet plastique** afin notamment d'étendre le retour d'expérience à d'autres collectivités ;
- s'engage à communiquer sur la démarche **Une plage sans déchet plastique** ou à travers des outils de communication dont elle dispose, site internet, bulletin municipal...

Trois piliers d'engagement

- Piller 1 - 5 engagements réalisés
- Piller 2 - 10 engagements réalisés
- Piller 3 - 15 engagements réalisés

ecologique-solidaire.gouv.fr

**2 chartes, 1 animation régionale
➔ 3 objectifs communs**

**2 chartes, 1 animation régionale
➔ 3 objectifs communs**



2 chartes, 1 animation régionale → Qui peut s'engager ?

- Collectivités et intercommunalités
- Entreprises
- Etablissements scolaires
- En tant que partenaires : associations, gestionnaires d'espaces naturels

2 chartes, 1 animation régionale → Pourquoi s'engager ?

- Intégrer une communauté de signataires
- Bénéficier d'un accompagnement assuré par l'ARBE
- Valoriser sa démarche
- Participer à l'atteinte des objectifs de réduction des pollutions plastiques

2 chartes, 1 animation régionale ➔ Comment s'engager ?

1. Voter une délibération
2. Compléter le plan d'actions & désigner un élu et un agent référents
3. Signer la ou les chartes
4. Evaluer vos actions

Seules les collectivités et les intercommunalités du littoral peuvent s'engager dans les 2 dispositifs. Pour cela, il suffit de voter 1 délibération commune, de compléter 1 plan d'actions commun et de signer les 2 chartes.

...Animation de la charte nationale et de la charte régionale par l'ARBE depuis septembre 2020.



Animation régionale : où en est on ?

Diffusion et suivi du dispositif d'engagement



Ateliers de présentation et journées techniques



Appuis techniques et méthodologiques



Veille technique sur les sujets innovants et les publications scientifiques



Outils en ligne

- Veille (réglementation, enjeux environnementaux et sanitaires, outils méthodologiques)
- Benchmark des financements
- Actions exemplaires régionales et hors région
- Annuaire des prestataires apporteurs de solutions
- Veilles d'informations mensuelles



[Rubrique en ligne accessible ici](#)

Animation régionale en Provence-Alpes- Côte d'Azur : exemples d'actions

Les communes et les intercommunalités

- ➔ **Restauration collective et portage des repas** : utilisation de contenants en verre - suppression des barquettes de chauffe et de service en plastique – Chorges (05)
- ➔ **Espaces verts** : utilisation de jarres en terres cuites - suppression des sacs d'arrosage en plastiques – Venelles (13)
- ➔ **Exemplarité** : impliquer les agents : acquisition de gourdes pour les agents de terrain – suppression des bouteilles plastiques – La Garde (83)
- ➔ **Manifestations sportives et culturelles** : mise à disposition d'un stock d'écocups aux organisateurs – Istres (13)
- ➔ **Voirie** : marquages ludiques (nudge) sur les avaloirs pour diminuer les pollutions plastiques dans les réseaux pluviaux – Cassis (13)
- ➔ **GEMAPI, Assainissement/Pluvial, PLPDMA, commande publique, démarche de développement durable, gestion des milieux naturels (contrat de rivière, charte de parc naturel), accompagnement des commerçants, et des zones d'activités, etc.**

Contacts



Direction Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur
Bernard VIGNE bernard.vigne@ademe.fr



Direction de la Biodiversité et de la Mer
Anne-Laure GOY algot@maregionsud.fr
Mylène RAYNAUD mlraynaud@maregionsud.fr
Diane FREQUELIN dfrequelinsant@maregionsud.fr



Direction de la Transition écologique des territoires
Claire POULIN c.poulin@arpe-arb.org



Association MerTerre
Isabelle POITOU isabelle.poitou@mer-terre.org